

Le titulaire du certificat de spécialisation option Conduite d'un élevage avicole et commercialisation des produits a une expertise sur les activités spécifiques de l'élevage avicole.

Responsable de la formation :

CARACTÉRISTIQUES :

- Diplômant
- Formation longue
- Existe en alternance
- Existe en continu

LA FORMATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le certificat de spécialisation Conduite d'un élevage avicole et commercialisation des produits est constitué de 4 blocs de compétences :

1. Organiser un système de production avicole non intensif (chair et/ou production d'œufs)
2. Mettre en œuvre les techniques de production en aviculture non intensive (chair et/ou production d'œufs) dans le respect de la sécurité alimentaire et du travail, de l'environnement et du bien-être animal
3. Analyser les résultats technico-économiques de la production avicole non intensive (chair et/ou production d'œufs)
4. Mettre en œuvre les techniques de transformation et de commercialisation des productions avicoles non intensives dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail.

PUBLIC

Etre âgé de 16 à 29 ans inclus pour bénéficier d'une formation par apprentissage.

Pour les autres cas : nous contacter

PRE-REQUIS

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum (BP, Bac Pro, BTS ou titre) dans le secteur de la production agricole.

Avoir un maître d'apprentissage (contrat signé avant l'entrée en formation)

LE PARCOURS DE FORMATION

LA DUREE

Le certificat de spécialisation se prépare en 1 an.

Parcours personnalisé en fonction des pré-requis et des tests de positionnement.

L'ALTERNANCE

Alternance d'apprentissage : 1 semaine/mois en centre de formation
3 semaines/mois en entreprise

[Planning 2020/2021 CS Avicole](#)

LE SUIVI INDIVIDUEL

Chaque apprenant est suivi par un formateur référent.
Son rôle est d'accompagner l'apprenant tout au long de son parcours.

QUE FAIRE APRES mon CS Conduite d'un élevage avicole ?

S'INSERER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Le CS Conduite d'un élevage avicole vise une insertion directe dans la vie active comme responsable d'élevage.

L'éleveur spécialisé en aviculture (poulets, canards, dindes, pintades...) assure la responsabilité d'un élevage spécialisé non intensif (chair et/ou production d'œufs). Il doit être en capacité de réaliser l'ensemble des tâches de l'élevage